

Nombre de Conseillers Communautaires :

- en exercice : 82

présents titulaires : 59présents suppléants : 4

- procurations : 13

- votants: 76

- suffrages exprimés : 73

- abstentions : 3

- pour : 73

DÉLIBÉRATION n° 2022/059

L'an deux mille vingt-deux et le 14 avril à 18 heures trente, le Conseil Communautaire du Plateau de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 08 avril 2022, s'est réuni, au gymnase de LANNEMEZAN, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO. Monsieur Pierre DUMAINE a été désigné secrétaire de séance.

Présents titulaires/suppléants:, Bruno FOURCADE, Stéphane SARRAT (suppléant de Roger LACOME), Albert BEGUE, Philippe SOLAZ, Maryvonne HEGUY, Maurice LOUDET, Karine MEDOUS, Hervé CARRERE, Francis ESCUDE, Cécile SAINT-MARTIN (suppléante de Christophe MUSE), Jean-Marc BEGUE, Jean-Claude JACOMET, Régine SARRAT, Rose-Marie COLOMES, Xavier SARNIGUET, Jean-Paul LARAN, Pascal LACHAUD, Jean-Bernard COLOMES, Alain PIASER, Noël ABADIE, Catherine CORREGE, Bernadette GACHASSIN, Eric LUVISUTTO (suppléant de Romain CAUCHOIS), Véronique MOUNIC, Christine MONLEZUN, Martine LABAT, Jean-Yves BOUSSIER, Jean-Charles LAUREYS, Céline CASSAGNEAU, Nicolas COLOMES, André QUINON, Serge SOHIER, Alain DASQUE, Geneviève PFLIMLIN, Bernard PLANO, Carine VIDAL, Pierre DUMAINE, Gisèle ROUILLON, Robert MONZANI, Jean-Marie DA BENTA, Jacqueline ALFONZO, Jean-Marc BABOU, Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON, Jean-Pierre CABOS, Sandrine DURAN, Pascal AUDIC, Laurent LAGES, Sylvie ORTEGA, Sophie ZANARDO (suppléante de Dominique DEMIMUID), Chrystelle MAUPAS, Dominique ZAPPAROLI, Patrick ABADIE, Véronique MAZOUE, Christiane ROTGE, Charles RODRIGUES, Joël DEVAUD, Elisa PANOFRE, Aimé COURTADE, André RECURT, Joëlle ABADIE, François DABEZIES et Didier FAVARO.

Titulaires ayant donné procuration: Lionel CAZAUX à Chrystelle MAUPAS, Pascale LEONARD à Rose-Marie COLOMES, Jean-Marie VIGNES à Pierre DUMAINE, Ludovic PONTICO à Catherine CORREGE, Jean-Marc GRANIE à Bernard PLANO, Patricia CORREGE à Catherine CORREGE, Nathalie SALCUNI à Jean-Paul LARAN, Françoise PIQUE à Jean-Marie DA BENTA, Cindy SIBE à Gisèle ROUILLON, Guy RAYNAL à Joël DEVAUD, Jean-Paul COMPAGNET à Régine SARRAT, Valérie DUPLAN à André RECURT et Gérard SABATHIE à Stéphanie LAGLEIZE.

Absents excusés : Fabienne ROYO, Jean-Marc DUPOUY, Isabelle ORTE, Philippe LACOSTE, Christine FAUGERE, Joëlle VIGNEAUX.

Objet: Approbation du Projet de Territoire

Monsieur le Président rappelle que le Conseil communautaire a approuvé le lancement d'un projet de territoire. Un projet de territoire est un document de référence qui permet à un territoire de définir les axes de son développement pour les 5 à 10 ans à venir. Il s'agit d'un projet global de développement, porté par les acteurs locaux, qui aborde les différents domaines d'interventions du territoire : services à la population, économie, agriculture, tourisme, habitat, urbanisme, environnement, santé... Ce document s'inscrit dans une démarche prospective et définit les axes prioritaires de développement et les actions choisies pour parvenir à l'atteinte des objectifs.

Suite à un long processus de co-construction et de concertation (enquête publique à la population, enquête à tous les partenaires de la CCPL, ateliers participatifs...), le projet de territoire est présenté en version finale suite à une version définitive approuvée par les participants et les partenaires de la CCPL.

La version finale du projet de territoire intègre 3 axes majeurs :

Organiser et développer notre territoire dans le respect de son identité rurale, Aménager durablement notre territoire de manière équilibrée et solidaire,

Accusé de réception en préfecture 065-200070787-20220414-2022-059-DE Date de télétransmission : 27/04/2022 Date de réception préfecture : 27/04/2022 Faire communauté pour préserver notre qualité de vie.

Ces 3 axes comportent chacune des orientations et des actions.

Des sous-actions s'intégreront dans les axes, orientations et actions. Elles seront créées au fur et à mesure des projets qui seront mis en route par la CCPL.

Aussi, ce document aborde des enjeux pouvant dépasser les compétences de la seule communauté de communes et intègre également des actions déjà mises en place par l'intercommunalité.

Vu la loi d'orientation et d'aménagement durable du territoire du 25 juin 1999 qui reconnait la notion de projet de territoire sans en délimiter strictement les contours ;

Vu l'article L. 5216-1 du Code Général des Collectivités Territoriales faisant référence au « projet commun de développement urbain et d'aménagement du territoire »;

Considérant que le projet de territoire est une notion vaste que portent différents territoires avec des réalités institutionnelles variées ayant trait à divers cadres d'application et qui dispose d'un fondement juridique souple;

Considérant qu'il n'existe pas d'impératif légal à l'élaboration d'un projet de territoire, sa démarche étant entièrement volontaire, les communautés n'étant pas soumises à l'obligation de se doter d'un tel document;

Considérant la volonté des élus de se doter d'un projet de territoire constituant un guide d'action publique locale fixant les grandes orientations et actions à mettre en œuvre à horizon des dix prochaines années;

Vu les temps de réflexion, d'échange et de concertation organisés sur l'année 2021 ;

Vu le bureau communautaire saisi le 04 avril 2022 ; Vu la conférence des maires saisie le 2 mars 2022;

Ayant entendu son rapporteur, M. le Premier Vice-Président ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées (3 absentions : Pascal LACHAUD, Hervé CARRERE et Christine MONLEZUN),

DECIDE

D'approuver le projet de territoire tel qu'annexé à la présente délibération.

Pour copie conforme, Le Président Bernard PLANO

Affichée le 77 AVR. 2022

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification

Accusé de réception en préfecture 065-200070787-20220414-2022-059-DE Date de télétransmission : 27/04/2022 Date de réception préfecture : 27/04/2022 2